

PACTE POUR LA TRANSITION Nogent-sur-Marne

Construire ensemble les communes de demain !

Le Pacte pour la Transition a pour vocation d'engager les changements nécessaires à la résilience des communes en réponse aux enjeux majeurs sociaux, écologiques et démocratiques.

Il est composé de 32 mesures (dont 29 applicables à Nogent-sur-Marne), 139 sous-mesures classées en 8 grands thèmes et de 3 principes transversaux.

Principe A : sensibilisation et formation à la transition : impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation, en associant élu-es, citoyen.nes, agent.es territoriaux, jeunes habitant.es, acteurs économiques, etc.

Principe B : co-construction des politiques locales : engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu.es, citoyen.nes, agent.es et représentant.es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : intégration des impacts à long termes et de l'urgence climatique et sociale : intégrer des critères environnementaux et sociaux, et identifier les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune.

CONSOMMATION RESPONSABLE

- Mesure 01. SE DOTER D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'ACHATS PUBLICS RESPONSABLES (INCLUANT DES DISPOSITIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET LOCALES).**
 - 01.1 - Inclure dans les appels d'offre pour les marchés publics des dispositions sociales, environnementales ou locales, en repensant le cahier des charges des appels d'offre.
 - 01.2 - Rationaliser les achats publics. Communiquer sur les mesures mises en place et les résultats de cette rationalisation.
 - 01.3 - Former aux achats responsables les élus, et agents de Nogent-sur-Marne.

Mesure 02. FINANCER LES PROJETS DE LA COMMUNE PRIORITAIREMENT PAR DES PRÊTS ISSUS DE SOURCES DE FINANCEMENTS ÉTHIQUES.

- 02.1 - Diversifier les financeurs pour les projets municipaux avec des financeurs éthiques tel que la Nef.
- 02.2 - Augmenter la transparence et communiquer sur les modalités de financements des nouveaux projets à Nogent-sur-Marne.

Mesure 04. DONNER LA PRIORITÉ AU LOGICIEL LIBRE DANS LE SERVICE PUBLIC POUR UNE INFORMATIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

- 04.1 - Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts dans les services municipaux et dans les écoles.
- 04.2 - Favoriser l'inclusion numérique, en proposant une alternative humaine pour la réalisation des documents administratifs réalisés en mairie, afin de mieux accompagner les Nogentais et Nogentaises.

Mesure 18. IMPULSER ET FINANCER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE DE PRÉVENTION, RÉEMPLOI, VALORISATION DES DÉCHETS EN RÉGIE OU AVEC DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

- 18.1 - Déclarer la MJC comme la recyclerie officielle de Nogent-sur-Marne, afin de favoriser son développement.
- 18.2 - Multiplier les sites de compostage naturel et continuer d'entretenir ceux existants.
- 18.3 - Multiplier les lieux de collectes des biodéchets dans Nogent-sur-Marne.
- 18.4 - Proposer des braderies à Nogent-sur-Marne plusieurs fois par an (au moins 2 par an) et baisser le prix d'inscription.

Mesure 19. UNE TARIFICATION INCITATIVE À LA RÉDUCTION ET AU TRI DES DÉCHETS POUR TOUS LES ACTEURS DE LA COMMUNE EN PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE.

- 19.1 - Avoir une meilleure communication entre le territoire et la ville sur ce sujet.
- 19.2 - Former les Nogentais et Nogentaises à la sobriété pour réduire la quantité de nos déchets.

- 19.3 - Proposer aux Nogentais et Nogentaises des formations sur le compostage des déchets organiques.
- 19.4 - Communiquer d'avantage auprès de la population sur l'ensemble des lieux et moyens de collecte des déchets.

 Mesure 22. LIMITER LA PLACE DE LA PUBLICITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC.

- 22.1 - Limiter le nombre de panneaux lumineux et réduire leur intensité lumineuse.
- 22.2 - Continuer d'interdire les panneaux numériques dans Nogent-sur-Marne.
- 22.3 - Multiplier les panneaux d'affichages libres pour en avoir dans tous les quartiers de la ville.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

 Mesure 03. MENER UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ, D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ALIMENTATION À 100% EN ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE DES BÂTIMENTS, VÉHICULES COMMUNAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC.

- 3.1 - Mesurer chaque année les consommations en volume (pas en euros) des bâtiments sous responsabilité directe de la ville. Publier sur le site et communiquer ces mesures.
- 3.2 - Réduire le volume d'énergie consommée d'une année sur l'autre.
- 3.3 - Engager un plan de rénovation pour tendre vers des bâtiments municipaux passifs énergétiquement.
- 3.4 - Installer des équipements pour les bâtiments municipaux (thermostat, fil pilote, IA etc..) pour optimiser la température en fonction des occupants.
- 3.5 - Convertir tous les équipements de la ville au 100 % électrique si c'est possible (problème d'autonomie des batteries).
- 3.6 - Mettre en place des panneaux solaires sur les bâtiments publics.

- Mesure 11. METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE OU PLAN CLIMAT CITOYENNE AMBITIEUSE, EN RÉDUISANT AU MAXIMUM LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET EN DÉVELOPPANT LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE NOTAMMENT CITOYENNE.**
 - 11.1 - Sensibiliser les citoyens au travers des défis et des campagnes d'économie d'énergie, et attirer l'attention sur les surcoûts en cas de non-mutualisation de travaux (ex : en cas de ravalement, ne pas oublier l'isolation).
 - 11.2 - Faire évoluer les règles d'urbanisme pour permettre les travaux qui contribuent à la diminution de la consommation énergétique. En cas d'évolution des règles, favoriser la communication pour inciter à effectuer des travaux.
 - 11.3 - Solliciter le territoire pour lancer un plan ambitieux de rénovation du bâti privé.

- Mesure 12. SOUTENIR LES RÉNOVATIONS À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACCOMPAGNANT EN PARTICULIER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.**
 - 12.1 - Aider les foyers à trouver des aides financières afin d'isoler leur logement.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

- Mesure 05. APPUYER LA STRUCTURATION DE FILIÈRES PAYSANNES, BIO ET LOCALES, RÉMUNÉRATRICES POUR LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES.**
 - 05.1 - Encourager la présence de producteurs bio/agriculture raisonnée, proches de Nogent-sur-Marne sur le marché en réduisant le prix de location de leur stand.
 - 05.2 - Soutenir les filières paysannes d'Île-de-France, en signant des contrats avec les paysans.
 - 05.3 - Soutenir le courant AMAP à Nogent-sur-Marne avec plus de visibilité et des aides.
 - 05.4 - Planter des arbres fruitiers accessibles à tous dans les lieux et jardins publics.
 - 05.5 - Créer des jardins participatifs agréables pour les Nogentais et Nogentaises.
 - 05.6 - Créer un marché solidaire avec des producteurs locaux et bio une fois par mois.

Mesure 07. PROPOSER UNE ALIMENTATION BIOLOGIQUE, MOINS CARNÉE, LOCALE ET ÉQUITABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE.

- 07.1 - Créer une cuisine centrale qui intègre légumerie, circuits courts, et bio en partenariat avec une autre commune (ex Fontenay-sous-Bois).
- 07.2 - Aller au-delà de la loi Egalim : plus de 50 % de produits bio ou locaux, et/ou plus d'un menu non-carné par semaine.
- 07.3 - Supprimer le plastique dans la restauration collective pour protéger notre santé.
- 07.4 - Sensibiliser les publics Nogentais pour une alimentation responsable (enfants mais aussi encadrants et parents). Proposer des ateliers nutritions pour les adultes.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Mesure 08. PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES TRAMES VERTES (COUVERT VÉGÉTAL), BLEUES (CYCLES DE L'EAU), BRUNES (SOL) ET NOIRES (ÉCLAIRAGE) POUR REDONNER SA PLACE AU VIVANT SUR LE TERRITOIRE.

- 08.1 - Mettre en place un PLU vert avec zéro artificialisation.
- 08.2 - Débétonner les bords de Marne, les parkings et toutes les zones où les surfaces artificielles ne sont pas nécessaires.
- 08.3 - Débitumer les cours d'école, en faire des cours d'écoles Oasis.
- 08.4 - Mettre en place des chaussées avec revêtements poreux.
- 08.5 - Rendre plus accessible le permis de végétaliser aux pieds des arbres en informant les Nogentais et Nogentaises, et en créant des modèles dans la ville.
- 08.6 - Privilégier les semences locales et exclure les plantations du type « palmier ».
- 08.7 - Imposer, dans le PLU, un minimum de végétalisation de 30 % des parcelles des particuliers et des projets immobiliers.
- 08.8 - Protéger les arbres, remplacer chaque arbre enlevé et continuer la campagne de don d'arbres aux particuliers.
- 08.9 - Sortir le « Stade sous la lune » du gazon synthétique.

Construire ensemble les communes de demain !

- 08.10 - Mise en place de partenariats avec l'école du Breuil et la Ferme de Paris et les services parisiens du bois de Vincennes.
- 08.11 - Continuer le « Zéro Phyto » dans toute la commune.
- 08.12 - Renforcer la lutte anti mégots et continuer à installer des poubelles spécifiques.
- 08.13 - Inciter le territoire à améliorer le réseau d'assainissement (réduction des polluants).
- 08.14 - Organiser des sorties natures pour les enfants de nos écoles enfin de les sensibiliser à notre environnement.
- 08.15 - Multiplier les mares dans les parcs publics.
- 08.16 - Installer des fontaines dans les rues.
- 08.17 - Faire du site de la MJC un site pilote avec un jardin potager, dé bétonner le site et créer un îlot de verdure autour.
- 08.18 - Planter des essences mellifères.
- 08.19 - Développer la plantation d'arbres fruitiers et d'aromates dans les lieux publics.
- 08.20 - Inciter les particuliers à installer des abris pour les animaux, passages à hérissons entre les jardins, nichoirs à oiseaux...
- 08.21 - Répertorier la faune et la flore de Nogent, les protéger et communiquer sur cette action.
- 08.22 - Installer sur les bâtiments des nichoirs pour les chauves-souris, les faucons et autres oiseaux (permet de lutter contre l'invasion des moustiques).
- 08.23 - Interdire la taille des haies entre le 15 mars et 31 août pour protéger la nidification.
- 08.24 - Laisser des zones non tondues dans les parcs pour la biodiversité.
- 08.25 - Limiter les aménagements dans le parc des Carmélites avant son ouverture pour préserver au maximum la biodiversité existante.
- 08.26 - Lutter contre l'invasion des oiseaux exogènes comme la perruche à collier afin d'éviter la perte de la faune locale.

- Mesure 10. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, EN ASSURER UNE MEILLEURE QUALITÉ ET UN ACCÈS GARANTI À TOUTES ET TOUS, EN LA CONSIDÉRANT COMME UN BIEN COMMUN.**
- 10.1 - Dénoncer le contrat Véolia pour passer en régie publique en vue d'une politique sociale de la distribution de l'eau et une réduction potentielle des coûts.
- 10.2 - Installer des récupérateurs d'eau de pluie dans tous les bâtiments municipaux pour arroser les plantations des lieux publics.
- 10.3 - Récupérer l'eau de la piscine pour ré-usage (nettoyage de la voirie).
- 10.4 - Inciter l'habitat privé à se doter de collecteurs d'eau.
- 10.5 - Valoriser les sources existantes et les protéger en les inscrivant au PLU.
- 10.6 - Nettoyer régulièrement les berges de la Marne ou soutenir les associations qui s'en occupent.
- 10.7 - Faire appliquer la loi sur l'eau dans les habitats privés et bâtiments publics qui ne sont pas correctement reliés pour le traitement des eaux.
- 10.8 - Économiser l'eau par des actions de sensibilisation des habitants.
- 10.9 - Mettre en place des réducteurs de pression dans les bâtiments publics.
- 10.10 – Réagir efficacement aux signalements éventuels de fuites d'eau sur la voirie et intervenir rapidement.
- 10.11 - Mettre des filets de protection au niveau des évacuations d'eau fluviale.
- 10.12 - Faire appliquer la loi pour les éclairages nocturnes des vitrines.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Mesure 13. CONTRIBUER À LA FIN DES PROJETS ET INFRASTRUCTURES QUI AUGMENTENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET FONT RECULER LA BIODIVERSITÉ.**
- 13.1 - Rénover massivement les bâtiments municipaux pour économiser de l'énergie
- 13.2 - Rénover les écoles pour la santé des enfants et un meilleur apprentissage.

- Mesure 20. DÉVELOPPER LES HABITATS PARTICIPATIFS ET DES ÉCOLIEUX ACCESSIBLE À TOUTES ET À TOUS EN FAVORISANT L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS, EN SENSIBILISANT À L'HABITAT PARTICIPATIF, ET EN SOUTENANT LES PROJETS ACTUELS.**
 - 20.1 - Favoriser les nouvelles formes d'habitat pour garantir un logement à tous.
 - 20.2 - Développer des logements sociaux en habitat participatif.
 - 20.3 - Développer une cantine participative ouverte à tous.
- Mesure 23. ASSURER UN ACCÈS ET UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC NON DISCRIMINANT, ASSURANT L'USAGE DE TOUS ET TOUTES, Y COMPRIS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES.**
 - 23.1 - Repenser les assises, des bancs, changer et déplacer ceux de la gare routière RER A.
 - 23.2 - Refaire les trottoirs et le mobilier urbain : mettre aux normes et éviter les trous etc...
 - 23.4 - Développer les accès handi-moteur au niveau des commerces et bâtiments publics.
 - 23.5 - Équiper les passages piétons pour les malvoyants et pour les enfants.
 - 23.6 - Installer davantage de toilettes publiques.
 - 23.7 - Faciliter la circulation pour les personnes en fauteuil roulant.
 - 23.8 - Ajouter des places PMR.
- Mesure 24. GARANTIR L'ACCÈS À UN LOGEMENT ABORDABLE ET DÉCENT POUR TOUTES ET TOUS.**
 - 24.1 - Mettre en place un guichet unique pour informer sur les différentes aides à l'accès au logement et à l'accès à la propriété.
 - 24.2 - Encadrer les loyers pour des logements accessibles.
 - 24.3 - Réglementer les locations touristiques pour préserver l'offre de logements à l'année, limiter le nombre d'Airbnb.

- 24.4 - Réévaluer les besoins des bénéficiaires des logements sociaux pour permettre des échanges.
- 24.5 - Développer le logement social pour garantir l'accès au logement : respecter les objectifs de la loi SRU et du contrat de la mixité.

MOBILITÉ

- Mesure 14. RENFORCER L'OFFRE, L'ACCÈS ET L'ATTRACTIVITÉ DE TRANSPORTS EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE.**
 - 14.1 - Améliorer le service de navette à la demande de Nogent-sur-Marne pour une plus grande efficacité et informer les Nogentais et Nogentaises sur son fonctionnement.
 - 14.2 - Proposer au département, en partenariat avec la commune de Fontenay-sous-bois et de Champigny-sur-Marne, la création d'une ligne de bus transversale reliant Fontenay (via bd. Verdun), le centre ville de Nogent (via bd. Galliéni), le stade sous la lune/piscine, et Champigny parc du Tremblay (via bd. de Stalingrad).
- Mesure 15. DONNER LA PRIORITÉ AUX MOBILITÉS ACTIVES (MARCHE, VÉLO) DANS L'ESPACE PUBLIC.**
 - 15.1 - Créer des pistes cyclables en site propre.
 - 15.2 - Créer des itinéraires réservés ou prioritaires aux vélos en pensant un axe aller et retour entre les 2 RER ainsi qu'un axe Marne/centre ville.
 - 15.3 - Généraliser les contresens cyclables dans les rues à sens unique, et les tourner à droite avec une signalisation optimisée.
 - 15.4 - Augmenter le nombre de places de parking pour les vélos.
 - 15.5 - Créer des parkings sécurisés pour les vélos aux abords des RER.
 - 15.6 - Élargir les trottoirs pour favoriser l'accessibilité de tous notamment des fauteuils roulants et poussettes. Veiller à bien les entretenir afin de faciliter la marche à pied.
 - 15.7 - Mettre en place des feux tricolores pouvant être déclenchés par les piétons.
 - 15.8 - Encourager la création de Pedibus piétons/vélos.

- 15.9 - Réaménager la place du Général Leclerc pour diminuer le trafic des voitures et rendre la traversée des piétons et des vélos beaucoup plus sécurisée.
- 15.10 - Presser le département pour finaliser l'aménagement de la passerelle vélo/piétons entre Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne avec un accès PMR.
- Mesure 16. LIMITER LA PLACE DES VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS ET DES VOITURES INDIVIDUELLES EN VILLE.**
 - 16.1 - Créer des espaces de covoiturage pour transformer la voiture en transport collectif.
 - 16.2 - Piétonniser le centre ville et donc la grande rue Charles de Gaulle le week-end.
 - 16.3 - Piétonniser les rues ou aménager des temps piétons devant toutes les écoles pour protéger les enfants.
 - 16.4 - Offrir la gratuité du stationnement ou plus d'heures de stationnement gratuites aux clients des marchés et des commerces de Nogent-sur-Marne.

COHÉSION SOCIALE

- Mesure 21. ASSURER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA RÉINSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ.**
 - 21.1 - Faire connaître de manière originale et attractive le CCAS, le pôle jeunesse et autres dispositifs.
 - 21.2 - Au-delà de la communication, aller à la rencontre des populations en difficulté (exemple : bus mobile).
 - 21.3 - Poursuivre et renforcer les dispositifs autour du sport pour tous (CNIS, tournoi sportif ouvert à tous (âge et niveau)).

- Mesure 25. PROPOSER GRATUITEMENT DES LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE AVEC UNE ASSISTANCE HUMAINE À DESTINATION DE TOUTES ET TOUS.**
 - 25.1 - Organiser des ateliers pour apprendre à éviter les pièges de l'informatique (escroquerie, hameçonnage, arnaque, etc..) pour toutes les générations.
 - 25.2 - Organiser des ateliers pour l'éducation des médias (fausse information, manipulation, etc..) en vue de développer l'esprit critique pour toutes les générations.
- Mesure 26. CRÉER DES DISPOSITIFS PUBLICS DE PREMIER ACCUEIL, À DIMENSION HUMAINE ET EN LIEN AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS, OÙ POURRAIENT SE RENDRE LIBREMENT LES PERSONNES ÉTRANGÈRES À LEUR ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE, QUEL QUE SOIT LEUR STATUT.**
 - 26.1 - Mettre en place un point d'accueil et un livret garantissant le lien avec les acteurs du territoire.
 - 26.2 - Mettre en place des cours de français ou encourager les associations spécialisées.
- Mesure 27. FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MONDE DU TRAVAIL AVEC UNE POLITIQUE LOCALE DE L'EMPLOI TOURNÉE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET À DIMENSION SOCIALE.**
 - 27.1 - Poursuivre la création d'emplois liés à la transition (exemple : entretien des bacs à composts mis à disposition de la ville).
 - 27.2 - Organiser des journées de l'insertion et des métiers (filières tendues et rencontres éclair).
 - 27.3 - Favoriser les associations spécialisées dans l'aide au retour à l'emploi comme Visemploi.

DÉMOCRATIE

- Mesure 28. METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION, D'INITIATIVE CITOYENNE, DE CO-CONSTRUCTION DE LA COMMUNE ET DE SES GROUPEMENTS.**
- 28.1 - Créer une plateforme pour collecter les questions des citoyens et les initiatives citoyennes auxquelles la collectivité serait prête à répondre. S'assurer qu'il y ait une réponse, une efficacité, un suivi et un contrôle. Publier sur le site internet de la ville le suivi de ces questions.
- 28.2 - Impliquer les usagers de services publics dans les choix de fonctionnement : annoncer les conseils de quartiers avec la liste des sujets qui seront évoqués (ordre du jour à l'avance avec une communication la plus large possible). Publier un compte rendu sur le site de la ville.
- 28.3 - Prévoir un budget participatif annuel afin de permettre aux citoyens de mettre en place leurs projets.
- 28.4 - Créer des instances ou autres dispositifs pour dépasser la consultation et inciter davantage à des propositions et la participation des citoyens.
- 28.5 - Créer un RIC (référendum d'initiative communale). Définir des règles (nombre de personnes à l'initiative citoyenne, à l'initiative municipale), et prévoir une instance neutre qui donnerait les informations au préalable.
- 28.6 - Organiser des assemblées de citoyens et d'élu·s pour décider ensemble.
- 28.7 - Mettre en place des conseils des sages, des jeunes.
- 28.8 - Organiser des réunions sur des thématiques environnementales avec des sujets précis et concrets.
- 28.9 - Mettre en place un bus ou autre véhicule mobile pour aller à la rencontre des citoyens en vue d'identifier leurs difficultés, de les aider, de les informer sur les dispositifs, activités proposés par la ville.
- 28.10 - Renforcer l'éducation civique et à la citoyenneté auprès des enfants et des adultes. Mettre en place des partenariats avec des spécialistes.
- 28.11 - Mettre en place des actions de communication, des manifestations, ou autres dispositifs originaux pour inciter au dire « bonjour », et à l'attention portée aux autres dans les lieux publics (idée des enfants).
- 28.12 - Continuer les dictées et tout autre événement intergénérationnel.

- Mesure 29. CRÉER UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU TEMPS LONG POUR REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA NATURE ET DES GÉNÉRATIONS FUTURES, ET S'ASSURER DE L'ADÉQUATION DES GRANDS PROJETS DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS AVEC LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES, SOCIAUX, CLIMATIQUES DE MOYEN ET LONG TERME.**

- Mesure 30. CO-CONSTRUIRE AVEC TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS UNE POLITIQUE ASSOCIATIVE LOCALE VOLONTARISTE (POUR SOUTENIR LE DYNAMISME ET LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES DU TERRITOIRE, GARANTIR LEUR ACCESSIBILITÉ À LA PLUS GRANDE PARTIE DE LA POPULATION, RECONNAÎTRE ET PROTÉGÉR LEUR RÔLE CRITIQUE ET DÉLIBÉRATIF).**
 - 30.1 - Soutenir les associations de façon transparente et équitable.
 - 30.2 - Publier sur le site de Nogent-sur-Marne, le montant des aides et les règles d'attribution aux associations.

- Mesure 31. METTRE À DISPOSITION DES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES DU TERRITOIRE, LES ESPACES ET RESSOURCES POUR FAVORISER LEUR COLLABORATION, LE LIEN SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DE TIERS-LIEUX (ESPACES D'EXPÉRIMENTATION, DE PARTAGE, DE CO-GOUVERNANCE, ETC.) LARGEMENT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES HABITANT·ES.**
 - 31.1 - Pérenniser, valoriser, soutenir et développer la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Nogent-sur-Marne : entretien, rénovation du bâtiment, mise aux normes, accès handicapés, tout en conservant son âme.
 - 31.2 - Mettre à disposition des habitants d'un lieu convivial de rencontre et d'échange ouvert le week-end.
 - 31.3 - Ouvrir l'accès aux bâtiments municipaux en dehors de leur horaire d'activités pour que les habitants puissent librement faire leurs activités.
 - 31.4 - Repenser la décoration de la maison des associations pour un meilleur accueil de tous (décoration, couleur, mobilier, peinture etc..).
 - 31.5 - Rénover les locaux mis à disposition des associations, et insonoriser la salle Dreyfus de la salle Emile Zola.

- Mesure 32. ADHÉRER AUX MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES ET CITOYENNES ET LES METTRE EN PLACE DANS LES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE ET DE SES GROUPEMENTS, DANS LES BUDGETS PARTICIPATIFS ET DANS LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS.**

- VOS IDÉES POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE VERS LES TRANSITIONS SOCIALE, DÉMOCRATIQUE ET ÉCOLOGIQUE.**

-
-
-
-
-
-

En signant ce Pacte pour la Transition :

- La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre les mesures choisies sur la durée de leur mandat.

- L'association Transitions nogentaises s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements au travers de bilans.

**Liste candidate aux élections municipales
de 2026 de Nogent-sur-Marne**

Nom et signature :

**L'association
Transitions nogentaises**